

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 57 (1960)  
**Heft:** 5

**Rubrik:** La vie de nos sections

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

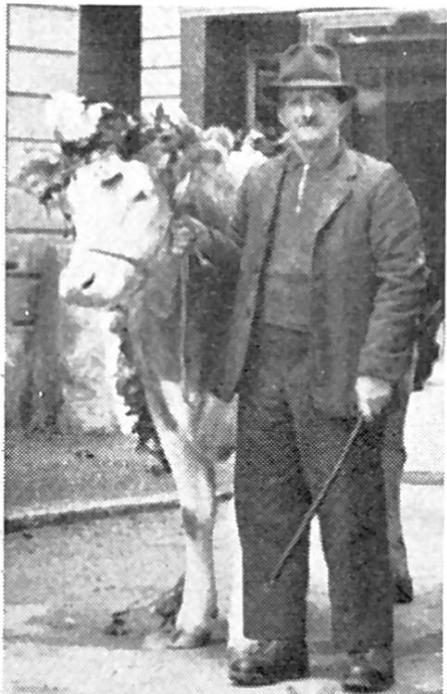
**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## LA VIE DE NOS SECTIONS

### NÉCROLOGIE

#### Georges Rapin-Cherbuin



En moins d'un mois, la mort a frappé, pour la deuxième fois, notre section de la Basse-Broye. En effet, le 15 mars décédait, dans sa 59e année, des suites d'une pénible maladie notre ami et collègue Georges Rapin, domicilié à Corcelles/Payerne.

Homme paisible, d'une nature réservée, Georges Rapin fut un agriculteur avisé et un apiculteur convaincu, aimant ses abeilles avec une grande passion. Très jeune, il était venu à l'apiculture et entra dans notre section de la Basse-Broye en 1922. Membre fidèle et assidu de nos réunions, nous avions eu le privilège de lui remettre en 1957 le gobelet de la SAR pour 35 ans de sociétariat.

Tous ses moments de loisir étaient consacrés à ses abeilles et son rucher qu'il conduisait avec compétence et dévouement lui procurait de belles satisfactions. Ses colonies que nous avons retrouvées ce printemps, bien peuplées et largement pourvues en vivres nous

prouvent que Georges Rapin était un apiculteur conscientieux et prévoyant.

Nous ressentons vivement le départ de ce bon membre, discret et toujours prêt à rendre service.

A sa famille éprouvée vont nos sentiments de sincère sympathie.

### Communiqués

#### Centrale romande des miels

Les membres de la Centrale romande des miels sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le samedi 7 mai 1960, à 14 h. 15, au Café Vaudois, place de la Riponne, à Lausanne.

#### ORDRE DU JOUR

1. Lecture du procès-verbal de la précédente assemblée.
2. Rapport présidentiel.
3. Finances : a) Rapport du gérant; b) Rapport de la Commission de vérification des comptes.
4. Mesures à prendre pour l'écoulement du stock de miel.
5. Modification de l'art. 37 des statuts.
6. Fixation de la finance d'entrée pour 1960.
7. Elaboration d'un règlement d'application des statuts.
8. Renouvellement du Conseil d'administration.

9. Election d'un membre de la Commission de vérification des comptes (remplacement de M. Eugène Débieux).
10. Propositions individuelles.

Les membres qui auraient des vœux ou des propositions à présenter à l'assemblée sont instamment priés d'en communiquer le texte à l'avance à M. Louis Voutaz, président, Sembrancher.

Le président :  
**Louis Voutaz.**

Le secrétaire :  
**Georges Golay.**

### Centrale romande des miels

Les membres de la Centrale romande des miels sont avisés que leurs bidons leur seront immédiatement retournés dès qu'ils seront vides. Pour le moment, ceux-ci sont encore pleins et il est tout à fait inutile de les réclamer à la gérance.

Le Conseil d'administration.

### Comptes rendus

#### Société d'apiculture Erguel-Prévôté.

La section Erguel-Prévôté a tenu son assemblée ordinaire de printemps le dimanche 13 mars 1960 au Café Fédéral, à Sonceboz. Cette assemblée était présidée par M. W. Wiesman, notre ancien président d'honneur, qui a bien voulu assumer encore la direction de la société pour nous rendre service, ce dont nous lui sommes reconnaissants. Nous avons eu le plaisir de travailler avec lui auparavant, et nous connaissons son dynamisme et son enthousiasme. Nous sommes certains qu'il saura donner un regain d'activité à la société, et réussira à augmenter son effectif.

Passons maintenant au tractanda de l'assemblée : M. Wiesman souhaite la bienvenue à environ cent participants. Le procès-verbal tenu par M. Liechti est lu et accepté sans modification, remerciements sont adressés à son auteur. Notre président dans son bref rapport nous parle du recrutement à faire parmi les jeunes apiculteurs. Il invite les membres de la société à assister à l'assemblée de la Fédération jurassienne qui aura lieu à Delémont le dimanche 20 mars. Il donne quelques renseignements concernant les nouveaux statuts que les membres devront accepter ou refuser.

M. Eicher, notre dévoué caissier, a la parole. Nos finances se présentent comme suit : Recettes : Fr. 1836,05 ; dépenses : Fr. 885,40 ; en caisse : Fr. 950,65. Fortune à ce jour : Fr. 5981,55 ; diminution de fortune : Fr. 367,10. Le caissier est remercié pour son excellent travail. La cotisation des membres reste fixée à Fr. 10.—.

Dans le programme pour le recrutement des jeunes, il faut faire ressortir les nombreux avantages dont les membres de notre société bénéficient. C'est-à-dire que pour une cotisation de Fr. 10.—, ils ont droit à l'abonnement au « Journal suisse d'Apiculture », à l'Assurance responsabilité civile, ainsi qu'à une assurance en cas de maladie des abeilles.

Les réunions de groupe auront lieu cette année :

- A **Sonceboz** chez M. Bigler, Métairie de Nidau, le 12 juin à 14 h.
- A **Tavannes**, le 17 juillet. Rendez-vous à 14 heures sur la place de la Gare.

Les dates de ces deux réunions seront rappelées ultérieurement dans le bulletin.

M. André Houriet, maître de pratique au technicum de Saint-Imier, sur proposition de notre président, a été nommé sous-inspecteur pour le district de Courtelary, en remplacement de M. Willy Boillat, démissionnaire.

Sont délégués à la SAR pour 1961 : MM. Hostettler, Anklin, Eicher, tous membres du comité. Ainsi que le relève très justement un membre de la société, ces messieurs méritent bien cette petite attention pour tout le travail qu'ils fournissent durant l'année.

M. Reusser, qui s'est fait excuser, étant retenu à la maison par la maladie, reçoit le gobelet de la SAR pour 35 années de sociétariat. Toutes nos félicitations à ce membre fidèle, et nos meilleurs vœux de rétablissement.

Obtiennent le diplôme pour 25 ans de sociétariat : MM. Gottlieb Mettler, Saint-Imier, Albert Amacher, Sonceboz, François Besnard, Tavannes, Peter Geiser, Tramelan, Georges Vuilleumier, Pontenet, Joseph Choulat, Moutier, Jean Gaffner, Moutier, Marc Wittmer, Moutier, Alfred Bichsel, Grandval, Reynold Sautebin, Le Fuet, Gilbert Huguelet, Vauffelin, Louis Grossert, Créminal, Fritz Hostettler, Péry.

Aux divers et imprévus, M. Ribaut Henri, député à Courtelary, fait des suggestions très intéressantes au sujet du recrutement des nouveaux membres. Etant depuis bien des années secrétaire de la Société d'agriculture jurassienne, il nous fait part de ses expériences à ce sujet.

« Où en est la question du sucre », demande M. Anklin.

M. Christe reparle de la malheureuse affaire de Moutier, M. Wiesman l'assure qu'il suivra l'affaire de près.

M. le Président lève l'assemblée administrative en nous invitant à nous retrouver nombreux à la prochaine assemblée générale qui doit avoir lieu en automne déjà, s'il y a assez de matière à traiter.

Pour terminer cette belle journée, nous nous évadons dans la nature grâce aux films projetés par M. Edgar Sauvain, instituteur à Biel. Ces films font revivre pour le plaisir de nos yeux les beautés du renouveau et les ébats joyeux de la gent ailée. Ce qui démontre, si c'est encore à prouver, que l'esprit pratique de l'apiculteur ne l'empêche pas d'être également, à ses heures, un poète. Nous remercions M. Sauvain de cet agréable divertissement.

B. C.

## Convocations

### Société d'apiculture de Lausanne

La réunion amicale du mois de mai a été fixée au **samedi 14**, à 14 h. 30, aux ruchers de notre président, M. Robert Bovey. Rendez-vous à la gare de Romanel-sur-Lausanne, à l'arrivée du train qui part de Lausanne-Chauderon à 13 h. 45. Il est certain que les apiculteurs lausannois passeront quelques instants agréables et instructifs.

### Contrôle du miel SAR

Pour éviter tout retard, celui-ci se fera aux dates suivantes : 15 juin, 15 juillet et 30 août. S'adresser suffisamment à l'avance à M. Henri Bourgeois, La Blécherette-Lausanne. Le contrôle est gratuit, les frais étant supportés par la section.

Le Comité.

### Société genevoise d'apiculture

Réunion amicale mensuelle le lundi 9 mai 1960, au local, 4, rue de Correvon, Café de la Grappe Genevoise, à 20 h. 30.

**Sujet :** Travaux du mois. De l'essaimage des abeilles.